

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 764 constatant la suppléance de la Présidence du Tribunal de première instance de Djibouti.

n° 764

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 mai 1966

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro  
1 juillet 1966

### TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 1124 en date du 1er juillet 1965 est abrogé. Est constatée, pendant la durée de l'absence du Président titulaire la suppléance de la Présidence du Tribunal de première instance de Djibouti. M. Cremezi (Louis), juge au Tribunal de première instance de Djibouti, est nommé par intérim président dudit Tribunal. Cette nomination prendra effet pour compter du 23 mai 1966.